

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%) (0054__083)
Identifiant unique de formulation : K69E-NJUQ-DG08-408W

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produits [PC]

PC 8 - Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

decotric GmbH

Rue : Im Schedetal 1

Code postal/Lieu : 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02

Télécopie : +49 (0)5541 7003-50

Contact pour informations : sds@decotric.de

Homepage: www.decotric.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. (lundi-jeudi 8 - 16 h, vendredi 8 - 12.30 h).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Met. Corr. 1 ; H290 - Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux : Catégorie 1 ; Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1C ; H314 - Corrosion cutanée/irritation cutanée : Catégorie 1C ; Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1 ; H400 - Danger pour l'environnement aquatique : Aigu 1 ; Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 ; H411 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 2 ; Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05) · Environnement (GHS09)

Mention d'avertissement

Danger

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

HYPOCHLORITE DE SODIUM (> 3% - < 5% CL) ; N°CAS : 7681-52-9

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale de l'élimination des déchets.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient sciemment aucune substance SVHC >0,1% (<https://echa.europa.eu/de/candidate-list-table>).

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composée de: Solution aqueuse d'hypochlorure de sodium (> 3% - < 5% CL) et additifs

Composants dangereux

HYPOCHLORITE DE SODIUM (> 3% - < 5% CL) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488154-34 ; N°CE : 231-668-3 ; N°CAS : 7681-52-9

Poids : $\geq 98 - < 100 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Corr. 1B ; H314 Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410 EUH031 EUH206

Limites de concentrations

spécifiques : EUH031: C $\geq 5 \%$ • (M Chronic=1) • (M Acute=10)

HYDROXYDE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457892-27 ; N°CE : 215-185-5 ; N°CAS : 1310-73-2

Poids : $\geq 0,5 - < 1 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Met. Corr. 1 ; H290 Skin Corr. 1A ; H314 Eye Dam. 1 ; H318

Limites de concentrations
spécifiques : Skin Corr. 1A ; H314: C $\geq 5 \%$ • Eye Dam. 1 ; H318: C $\geq 2 \%$ • Skin Corr. 1B ; H314: C $\geq 2 \%$ • Skin Corr. 1C ; H314: C $\geq 2 \%$ • Eye Irrit. 2 ; H319: C $\geq 0,5 \%$ • Skin Irrit. 2 ; H315: C $\geq 0,5 \%$

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

3.3 Indications diverses

La classification harmonisée de la solution d'hypochlorite de sodium mentionnée à la section 3.2 fait référence à une solution d'hypochlorite de sodium avec une teneur en chlore actif > 10 % (voir également l'annexe VI du règlement 1272/2008/CE, partie 1, note B). La classification et l'étiquetage dépendent donc du niveau de la teneur en chlore actif.

Le produit (voir section 1.1 pour la désignation du produit) est un mélange Au cours du processus de fabrication, la dilution avec de l'eau produit une solution d'hypochlorite de sodium avec une teneur en chlore actif de >3 à < 5 %. Cette solution est présente dans un mélange $\geq 98 - < 100 \%$. Les composants restants (< 2 %) sont constitués de substances non dangereuses (stabilisants).

Selon la base de calcul, basée sur la teneur en chlore actif >3 - 5% et basée sur sa valeur de pH, le mélange doit être étiqueté avec H314, H290. Les différents facteurs M et la concentration en chlore actif se traduisent par une étiquette environnementale de H400 et H411.

Ceci n'affecte pas l'obligation d'étiquetage selon l'Annexe II.2.6 du Règlement 1272/2008/CE avec EUH206 (>1% chlore actif) et non avec EUH031 (Annexe II.1.2.2. (limite de concentration spécifique : $\geq 5 \%$ de chlore actif)).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter impérativement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune autre information pertinents disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune autre information pertinents disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Chlore (Cl₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.
Ne pas laisser sécher le produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Évacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocké uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informations supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

Ne pas stocker à des températures de moins de : Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

CHLORE ; N°CAS : 7782-50-5

Type de valeur limite (pays d'origine) :	STEL (EC)
Valeur seuil :	0,5 ppm / 1,5 mg/m ³
Version :	20.06.2019

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : En cas de contact éventuel avec la peau utilisez des gants (testé par ex. selon la norme EN374) du matériel suivant:

Caoutchouc butyle

Epaisseur des gants: > 0.5 mm

Temps de passage: >= 8h, le temps de port: max: 8h

ou

polychloroprène

Epaisseur des gants:> 0,5 mm

Temps de passage: 4 - 8 heures, le temps de port: max: 4h

Après l'utilisation des gants laver les mains et les sécher soigneusement. Après le lavage des mains remplacer le gras de peau perdu avec de crèmes contenant des grasses.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. Enlever les vêtements souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Si des mesures techniques d'extraction ou de ventilation ne sont pas possibles ou inadéquates, au moins un dispositif de protection respiratoire: filtre combiné B-P2, code de couleur gris-blanc doit être utilisé.

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

Couleur : jaune clair

Odeur

comme: Chlore

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)	env.	0	°C	
Point d'ébullition:	(1013 hPa)	env.	100	°C	
Point éclair :			non applicable		Brookfield
Température d'auto-inflammation :			non applicable		
Limite inférieure d'explosivité :			négligeable		
Limite supérieure d'explosivité :			négligeable		
Pression de vapeur :	(50 °C)	env.	123,5	hPa	
Densité :	(20 °C)	env.	1,1	g/cm ³	
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable		
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		soluble		
pH :			12 - 13		
Temps d'écoulement :	(23 °C)	<	11	s	ISO gobelet 6 mm
Viscosité :	(23 °C)		non déterminé		
Viscosité cinématique :	(40 °C)	<	20,5	mm ² /s	
Densité de vapeur relative :	(20 °C)		non déterminé		
Valeur de COV :		<	1	g/l	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée Réaction exothermique avec: Solution fortement diluée d'un acide inorganique. Acide, concentré.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 (HYPOCHLORITE DE SODIUM (> 3% - < 5% CL) ; N°CAS : 7681-52-9)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

Paramètre : DL50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 2000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 (HYPOCHLORITE DE SODIUM (> 3% - < 5% CL) ; N°CAS : 7681-52-9)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : > 5000 mg/kg

Effets spécifiques (Essai de longue durée sur les animaux)

Aucune donnée disponible

Corrosion

Résultats des tests de corrosion et d'irritation cutanées réalisés in vitro: Le produit provoque le irritation de la peau et des dommages graves aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune information disponible.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les effets perturbateurs endocriniens possibles sur l'homme et les symptômes éventuels, veuillez vous reporter à la SECTION 2.3 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

Toxicité aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (HYPOCHLORITE DE SODIUM (> 3% - < 5% CL) ; N°CAS : 7681-52-9)
Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 0,01 - 0,1 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Espèce : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 196 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : EC50 (HYDROXYDE DE SODIUM ; N°CAS : 1310-73-2)
Dose efficace : 40,4 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre : EC50 (HYPOCHLORITE DE SODIUM (> 3% - < 5% CL) ; N°CAS : 7681-52-9)
Espèce : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés
Paramètres d'évaluation : Puce d'eau (Daphnia magna)
Dose efficace : > 0,01 - 0,1 mg/l
Temps d'exposition : 48 h

Station d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Informations complémentaires

Peut changer la valeur pH, peut exercer une influence sur les organismes aquatiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit :

07 06 01

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

Désignation des déchets :
eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses
Code des déchets conditionnement :
15 01 02
Désignation des déchets conditionnement :
emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1791

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

HYPOCHLORITE EN SOLUTION

Transport maritime (IMDG)

HYPOCHLORITE SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 8
Code de classification : C9
Danger n° (code Kemler) : 80
Code de restriction en tunnel : E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 8 / N

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 8
Numéro EmS : F-A / S-B
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1 · Groupe de séparation de matières selon le code IMDG 8 – Hypochlorites
Étiquette de danger : 8 / N

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 8
Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 8

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Oui

Transport maritime (IMDG) : Oui (P)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

14.8 Informations complémentaires

La classification de l'ADR n'est pas valable pour nos emballages assemblée. (vois ADR 3.4 LQ 5 I) => limited Quantity

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

- n'est pas soumis à cette directive.

Règlement (CE) N° 528/2012 (Produits biocides)

Marquage de conditionnement :

- Désinfectant aqueux (50-100 g/m² area); Groupe 1, Type de produits 2
- 100g contiennent: 99,6g Solution d'hypochlorure de sodium (> 3% - < 5% CL)
- Marquage de toute publicité:

-Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.-

Ce marquage est aussi valable pour produits, qu'il ne faut pas marquer suivant les CLP réglementation (EU/1272/2008) ou l'ordonnance de matière de danger.

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- contient: >30% agents de blanchiment chlorés

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 03. Composants dangereux · 14. Dangers pour l'environnement

16.2 Abréviations et acronymes

REACH	Registration, evaluation, authorisation of chemicals
CLP	Classification, labelling and packaging
CAS	Chemical Abstracts Service
EINECS	European Inventory of Existing Chemical Substances
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances.
ATE	Acute toxicity estimates
LD50	Lethal dose, 50 percent
LC50	Lethal concentration, 50 percent
ECxx	Effect concentration, xx percent
NOEC	No Observed Effect Concentration
PBT	Persistent, bioaccumulating and toxic
vPvB	very persistent and very bioaccumulative
STOT	Specific target organ toxicity
ADR	European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road
IMDG	International maritime dangerous goods code
IATA	International air transport association
IMO	International maritime organisation declaration

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : Spray Anti-moisissures
(Schimmelspray, Aktivchlorgehalt unter 5%)
Mise à jour : 07.08.2023
Date d'édition : 07.08.2023

Version (Révision) : 12.0.0 (11.0.0)
Numéro du produit : 0054__083

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 2.1 (classification). Méthode de calcul. Résultats d'essai

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.